

Bd de la Woluwe 58 Woluwedal
Bruxelles 1200 Brussel
Tel. : +32 (0) 2 373 00 00
Fax : +32 (0) 2 373 00 10
R.P.M. – R.P.R. Bruxelles
T.V.A. – BTW BE 0 426 184 049

Bruxelles, le 13 janvier 2017

Cher Actionnaire,

Concerne: Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} février 2017 à 15h30

L'assemblée du 11 janvier 2016 n'a pas réuni le quorum de présences légalement requis. Nous avons par conséquent l'honneur de vous convoquer à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** des actionnaires de notre société qui se tiendra le **1^{er} février 2017 à 15h30** au siège social de Cofinimmo, Bld de la Woluwe, 58 à 1200 Bruxelles, pour délibérer sur l'ordre du jour disponible sur notre site internet <http://www.cofinimmo.com/investisseurs/information-actionnaire/assemblees-generales/>

Dans le cadre de cette Assemblée Générale Extraordinaire, vous trouverez également sur notre site internet:

1. Les modalités de participation ;
2. Une procuration.

Les procurations qui nous sont parvenues pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 11 janvier 2017 restent valables et ne doivent pas être renouvelées pour autant que les formalités d'enregistrement prévues à l'article 20 des statuts soient accomplies (voir modalités pratiques).

L'assemblée du 1^{er} février 2017 pourra délibérer valablement sur les points repris à l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée par les actionnaires présents.

Il est rappelé que pour pouvoir être adoptées, les modifications statutaires requièrent les trois-quarts des votes émis à l'assemblée.

Nous vous prions d'agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos salutations distinguées.



André Bergen
Président du Conseil d'Administration